

Séance extraordinaire du 13 décembre 2021

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 13^e jour de décembre deux mille vingt et un (13-12-2021) à 18 h au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

M. Guy St-Arnauld, conseiller, est absent et à l'extérieur du territoire.

FORMANT QUORUM

Constatant que les avis de convocation ont été expédiés conformément à l'article 156 du *Code municipal*, le conseil procède à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-huit heures (18 h) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour***
- 2. Entérinement – Signature de la transaction avec Fiducie Ghislain Bélanger et Rolland Bouchard et fils inc.***

Période de questions

- 3. Clôture de la séance***

2021-12-286

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Line Bélanger et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. Entérinement – Signature de la transaction avec Fiducie Ghislain Bélanger et Rolland Bouchard et fils inc.

CONSIDÉRANT que le 17 juillet 2017, une érosion est survenue sur le chemin Le Petit-Saint-Étienne appartenant à la municipalité;

Séance extraordinaire du 13 décembre 2021

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette érosion, la municipalité a déposé une demande introductive d'instance, le 12 décembre 2018, à l'encontre de Fiducie Ghislain Bélanger et Rolland Bouchard et fils inc.;

CONSIDÉRANT que les parties ont décidé de régler à l'amiable le présent litige, et ce, sans admission ni responsabilité, à l'issue d'une conférence de règlement à l'amiable tenue le 9 décembre 2021;

2021-12-287

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine la signature, par Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, et M. Marc-André Beaudoin, avocat, de la transaction intervenue entre la municipalité et Fiducie Ghislain Bélanger et Rolland Bouchard et fils inc., relative aux dommages subis au chemin Le Petit-Saint-Étienne survenus le 17 juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 18 h 40;
Fin : 18 h 40 (pas de question).

3. Clôture de la séance

2021-12-288

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 18 h 40.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.